



Compte-rendu CPPNI du SYNERPA du 27 octobre 2020



■ Ordre du Jour:

- Poursuite des négociations sur la transposition du Ségur de la Santé,
- Point d'étape sur les métiers d'Aide-soignant et d'Accompagnant Educatif Social,
- Approbation des Comptes-Rendus du 28 septembre 2020 et du 14 octobre 2020,
- Questions diverses.

La CPPNI sectorielle a débuté à 10h00 sur le point portant sur l'accord SEGUR applicable au secteur.

► POURSUITE DES NÉGOCIATIONS SUR LA TRANSPOSITION DU SÉGUR DE LA SANTÉ

Plusieurs amendements avaient été envoyés le matin même par la délégation CGT avant la réunion.

Le syndicat patronal a accepté la quasi-totalité des amendements CGT.

A été demandé de changer le nom de la mention qui devait être portée sur le bulletin de salaire. Les employeurs proposaient « *Indemnité SEGUR* », nous finissons à « **Revalorisation SEGUR** ». La CFDT est restée bloquée sur leur demande d'intégration des apprentis, afin que ces derniers perçoivent la revalorisation SEGUR et demandait aussi à ce que la revalorisation SEGUR soit intégrée aux grilles de salaires.

La CFDT demandait aussi un montant en net.

La CGT est venue rappeler, après avoir entendu l'argumentaire de chacun, qu'à ce jour, le syndicat n'avait pas mandat pour intégrer la revalorisation SEGUR dans les grilles au vu notamment des dérives constatées dans certaines branches telles que l'hospitalisation privée. De plus, la CGT a insisté sur la mention en brut de cette prime en rappelant au passage le salaire socialisé et la notion de cotisation en lieu et place du terme de « CHARGE ».

L'accord a donc été modifié en partie en tenant compte des demandes des Organisations Syndicales. Il devrait être adressé rapidement vu que la prochaine réunion est prévue le 9 novembre 2020. La CGT a précisé que sa prochaine CE UFSP aurait lieu les 18 et 19 novembre 2020 et qu'il ne pourrait donc y avoir de réponse avant cette date et après consultation de ses syndicats, une fois l'accord mis à la signature.

FO est venu préciser que sa prochaine CE aurait lieu fin novembre tout en précisant qu'une réponse pourrait être donnée avant. La CFDT n'a pas donné de date, mais au vu des débats, il semble qu'elle ne serait pas signataire pour l'instant.

Il est à rappeler que le patronat a suspendu la séance près d'une heure, afin d'étudier les amendements CGT.

L'accord amendé est très similaire à celui signé dans l'hospitalisation privée. D'ailleurs, les amendements CGT reprenaient en partie certains des points inscrits dans l'accord SEGUR de l'hospitalisation privée et qui avaient curieusement disparu dans le secteur des maisons de retraite.

L'accord amendé sera donc rediscuté lors de la réunion du 9 novembre 2020.

Fin du point 13h40.

► POINT D'ÉTAPE SUR LES MÉTIERS D'AIDE-SOIGNANT ET D'ACCOMPAGNANT ÉDUCATIF SOCIAL

(point reporté au 9 novembre 2020).

► APPROBATION DES CR DU 28 SEPTEMBRE 2020 ET DU 14 OCTOBRE 2020

(point reporté au 9 novembre 2020).

► QUESTIONS DIVERSES

(point reporté au 9 novembre 2020).